

Avis de confidentialité conforme au RGPD pour les clients commerciaux d'AT&T

Cet avis explique l'engagement d'AT&T à respecter le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et la façon dont le RGPD vous affecte en tant qu'utilisateur des services commerciaux d'AT&T. Cet avis définit les termes clés et répond aux questions importantes, notamment : qui est couvert par le RGPD, quelles sont les exigences du RGPD et comment AT&T respecte ces exigences.

Engagement d'AT&T sur la protection des données

AT&T s'engage à s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de la collecte, de la conservation, de l'utilisation et d'autres traitements des données personnelles entrant dans le champ d'application du Règlement général sur la protection des données. Ces données personnelles ne seront traitées qu'à des fins licites et appropriées. AT&T a mis en œuvre des mesures visant à assurer la sécurité des données personnelles et à empêcher tout accès non autorisé ou accidentel, effacement ou autre mésusage des données personnelles. AT&T facilitera l'exercice des droits des personnes concernées de manière efficace et transparente.

Définitions

Terme	Sens
RGPD	Règlement général de protection des données (UE 2016/679) de l'Union européenne (UE)
Client commercial d'AT&T	Une personne morale (à l'exclusion des affiliés AT&T) qui a passé un contrat avec AT&T pour une prestation de services
Client concerné	Une personne identifiée ou identifiable autorisée par un client commercial AT&T à utiliser les services ou à interagir avec AT&T pour le compte du client commercial d'AT&T
Contrôleur de données	Entité qui détermine les finalités et les moyens du traitement des données personnelles
Données personnelles	Toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable
Traitement	Toute opération exécutée sur des données personnelles, que ce soit ou non par des moyens automatisés, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'adaptation ou la modification, la récupération, la consultation, l'utilisation, la divulgation par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, l'alignement ou la combinaison, la restriction, l'effacement ou la destruction
Services	Les produits et services fournis par AT&T dans le cadre d'un accord contractuel entre AT&T et le client commercial d'AT&T
Catégories spéciales de données personnelles	Les données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, le traitement des données génétiques, les données biométriques visant à identifier de manière unique une personne physique, les données relatives à la santé ou celles concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. Le traitement des données personnelles relatives aux condamnations et infractions pénales peut également bénéficier de garanties supplémentaires conformément aux lois des états membres.



Qui est couvert par le présent avis?

Cet avis de confidentialité conforme au RGPD pour les clients commerciaux d'AT&T s'applique lorsque :

1. Un client concerné crée des données personnelles en utilisant les services AT&T au sein de l'Union européenne (UE) ou de l'Espace économique européen (EEE) dans le cadre de la relation du client concerné avec un client commercial d'AT&T ou AT&T traite autrement les données personnelles d'un client concerné qui se trouve dans un pays de l'UE ou de l'EEE;
2. Ces services se situent dans le cadre du RGPD, et
3. AT&T fonctionne comme un contrôleur de données lors du traitement des données personnelles de tels clients concernés.

Des informations supplémentaires sur le client concerné peuvent être disponibles directement auprès du client commercial d'AT&T. AT&T maintient d'autres directives et avis, notamment les [directives de confidentialité d'AT&T](#), qui traitent de la protection des données. Sauf indication contraire, lorsqu'un autre avis ou une autre directive entre en conflit avec les objectifs de cet avis sur la protection de la confidentialité d'un client commercial d'AT&T, cet avis de confidentialité pour les clients commerciaux d'AT&T prévaudra en ce qui concerne le client concerné dans l'UE ou l'EEE.

Quelles données personnelles sur le client concerné sont traitées par AT&T?

AT&T traite généralement les catégories suivantes de données, qui peuvent inclure des données personnelles appartenant au client concerné :

- **Coordonnées professionnelles** : Données générales de contact ou administratives, qui peuvent inclure le nom, l'intitulé du poste, l'employeur, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le nom d'utilisateur de la messagerie instantanée et des données similaires.
- **Données d'identification des appareils** : Données qui identifient un dispositif à partir duquel (ou vers lequel) des communications électroniques sont envoyées (ou reçues); elles peuvent inclure l'adresse IP (Internet Protocol), l'adresse MAC (Media Access Control), le numéro IMEI (International Mobile Equipment Identity), le numéro IMSI (International Mobile Subscriber Identity), le numéro de série et l'UDID (Unique Device Identifier).
- **Métadonnées des communications électroniques** : Données traitées dans un réseau de communications électroniques pour transmettre, distribuer ou échanger des contenus de communications électroniques (à l'exclusion du contenu lui-même des communications électroniques); elles comprennent les données utilisées pour suivre et identifier la source et la destination d'une communication, les données sur l'emplacement du dispositif générées dans le contexte de la prestation de services de communications électroniques, ainsi que la date, l'heure, la durée et le type de communication.
- **Données d'authentification** : Nom d'utilisateur, mot de passe, numéro d'identification personnel, indices de mot de passe et données similaires pour authentifier les utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des services ou de l'accès aux renseignements relatifs aux services.

Pourquoi est-ce qu'AT&T traite les données personnelles des clients concernés?

AT&T traite les données personnelles lorsqu'un client concerné utilise les services ou lorsque le client commercial d'AT&T fournit les données personnelles à AT&T. En ce qui concerne la prestation de services, AT&T traitera généralement les données personnelles des clients concernés afin de :

- fournir des services aux clients commerciaux d'AT&T;
- s'acquitter de ses obligations et exercer ses droits conformément aux services et au contrat d'AT&T avec le client commercial d'AT&T, notamment la réalisation d'activités et de fonctions connexes;
- se conformer à des obligations légales;
- évaluer, soutenir et améliorer les performances, l'efficacité et la sécurité de ses services.

AT&T traite les données personnelles des clients concernés uniquement et conformément aux bases légales appropriées pour le traitement si cela s'avère nécessaire pour :



- exécuter un contrat auquel le client concerné est partie prenante;
- se conformer aux obligations légales auxquelles AT&T est assujettie; et/ou
- poursuivre des intérêts légitimes d'AT&T, tels que l'exécution de ses obligations contractuelles, l'exercice de ses droits légaux ou contractuels envers le client commercial d'AT&T, ou l'amélioration des services et le fonctionnement du réseau.

Dans des circonstances limitées, AT&T peut traiter des données personnelles de la manière requise pour :

- protéger les intérêts vitaux du client concerné ou d'autres personnes physiques, et/ou
- exécuter une tâche effectuée dans l'intérêt public.

AT&T ne traitera pas les « catégories spéciales » de données personnelles sur les clients concernés, à moins que la loi ne l'autorise expressément, par exemple lorsque la personne concernée a donné son consentement explicite, lorsque cela est nécessaire pour s'acquitter d'obligations et exercer des droits spécifiques dans le domaine de l'emploi, de la sécurité sociale et des lois de protection sociale, et/ou si cela s'avère nécessaire pour l'établissement, l'exercice ou la défense de revendications légales.

Qui a accès aux données personnelles d'un client concerné?

Les données personnelles d'un client concerné seront divulguées aux destinataires appropriés et autorisés dans la mesure nécessaire à la prestation des services. Les destinataires peuvent inclure : personnel d'AT&T, prestataires de services tiers et sous-traitants et/ou autres tiers assurant des services pour toute autre entreprise AT&T. Des données personnelles peuvent également être fournies au client commercial d'AT&T et à ses agents.

Les tiers ayant accès aux données personnelles d'un client concerné seront tenus d'utiliser des mesures de sécurité appropriées conformes aux exigences du RGPD lors du traitement des données personnelles, et lorsque le tiers traite ces données personnelles au nom d'AT&T, de ne le faire que conformément aux instructions d'AT&T.

AT&T peut divulguer des données personnelles si un tribunal le requiert ou si une autorité gouvernementale compétente l'exige légalement en utilisant les moyens de demande appropriés. AT&T peut divulguer des données personnelles si AT&T détermine que cela est nécessaire ou approprié pour se conformer à la loi ou pour protéger ou défendre les droits, les biens ou les employés d'AT&T.

Où sont traitées les données personnelles des clients concernés?

AT&T exerce des activités commerciales centralisées pour mieux gérer une entreprise internationale. Cette centralisation peut entraîner le transfert de données personnelles vers des pays situés en dehors de l'EEE. Par exemple, les données personnelles d'un client concerné peuvent être transférées pour traitement aux États-Unis d'Amérique, par AT&T et/ou par des prestataires de services tiers.

AT&T transfère généralement des données personnelles relatives à des clients concernés entre les filiales d'AT&T sur la base de notre accord intra-groupe, qui est basé sur les clauses contractuelles standard de l'UE pour l'exportation de données personnelles vers des pays tiers. Un client concerné peut demander à accéder ou à examiner les garanties utilisées par AT&T pour les transferts transfrontaliers.

AT&T peut en outre s'appuyer sur d'autres mécanismes approuvés pour l'exportation de données personnelles dans l'EEE, par exemple une décision de la Commission européenne selon laquelle le pays destinataire offre une protection adéquate des données personnelles ou en vertu de dérogations établies pour des situations spécifiques.

Partout où les données personnelles sont traitées, AT&T utilise des mesures de sécurité appropriées conformes aux exigences du RGPD.

Quand les données personnelles d'un client concerné sont-elles supprimées?

Les données personnelles seront conservées selon les besoins de l'administration commerciale, à des fins fiscales ou juridiques et conformément à la loi applicable, notamment le RGPD. Dans de nombreux cas, cela nécessitera leur



conservation pendant la durée du contrat entre AT&T et le client commercial d'AT&T, ou pendant la durée de la relation entre le client commercial d'AT&T et le client concerné. Au-delà de quoi, les données personnelles seront détruites en les rendant illisibles ou indéchiffrables. Même si les données personnelles sont conservées, AT&T met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées conçues pour assurer la sécurité des données personnelles. Ces mesures comprennent :

- le maintien et la protection de la sécurité du stockage informatique, de l'équipement du réseau et l'utilisation de procédures de sécurité nécessitant des noms d'utilisateurs et des mots de passe pour accéder aux données sensibles;
- l'application d'un chiffrement ou d'autres contrôles de sécurité appropriés pour protéger les données personnelles lorsqu'elles sont stockées ou transmises; et
- la limitation de l'accès aux données personnelles seulement aux personnes nécessitant un tel accès.

De quels droits un client concerné dispose-t-il afin de gérer le traitement des données personnelles?

Le RGPD accorde au client concerné certains droits sur le traitement des données personnelles. AT&T s'est engagée à honorer ces droits et a mis en œuvre des directives et des procédures efficaces et transparentes pour ce faire. Les droits d'un client concerné relativement à ses propres données personnelles comprennent :

- **Droit de préavis.** AT&T fournit au client concerné cet avis de confidentialité conforme au RGPD détaillant comment les données personnelles sont traitées.
- **Droit d'accès.** Un client concerné peut obtenir la confirmation du traitement des données personnelles et, le cas échéant, accéder aux données personnelles et à des informations supplémentaires sur le traitement de ces données.
- **Droit de rectification.** Un client concerné peut faire rectifier des données personnelles inexactes et faire compléter des données personnelles lacunaires.
- **Droit à l'effacement.** Un client concerné peut obtenir que ses données personnelles soient effacées, dans certaines circonstances.
- **Droit à la restriction du traitement.** Le traitement supplémentaire des données personnelles d'un client concerné peut être temporairement interdit pendant que l'exactitude ou le traitement des données personnelles est contesté.
- **Droit à la portabilité des données.** Un client concerné peut être en mesure de recevoir des données personnelles dans le but de fournir ces données personnelles à un autre contrôleur.
- **Droit de s'opposer.** Une personne concernée peut s'opposer au traitement des données personnelles à tout moment et pour des motifs relatifs à sa situation particulière.
- **Droit à l'information concernant la prise de décision individuelle automatisée.** Le traitement des données personnelles d'AT&T n'inclut généralement pas la prise de décision automatisée qui produit des effets légaux sur le client concerné ou affecte de façon significative le client concerné. S'il s'avère qu'AT&T met en œuvre un tel processus décisionnel automatisé, AT&T fournira des informations significatives sur la logique en cause ainsi que sur l'importance et les conséquences envisagées d'un tel traitement pour le client concerné.

La question de savoir si et comment un droit s'applique dépend de la base légale en vertu de laquelle les données sont traitées, de la nature des données personnelles et de la capacité d'AT&T à déterminer qu'elle détient des données personnelles sensibles. Les données personnelles étant traitées dans le cadre des obligations contractuelles d'AT&T envers le client commercial d'AT&T, AT&T coordonnera à des fins d'authentification les réponses aux demandes du client concerné avec le client commercial d'AT&T. AT&T recommande donc au client concerné de contacter directement le client commercial d'AT&T afin de lancer une demande de droits. AT&T travaillera avec le client commercial d'AT&T pour déterminer la réponse appropriée à une demande. La fourniture de données personnelles en réponse à la demande d'un client concerné ne portera pas atteinte aux droits et aux libertés d'autrui.



Renseignements complémentaires

Le client concerné peut déposer une plainte auprès de l'autorité pertinente de protection des données, également connue sous le nom « d'autorité de supervision ». L'autorité de supervision pertinente pourrait être, sans que cela soit nécessaire, l'autorité de contrôle du pays dans lequel se trouve le client concerné. Un client concerné peut additionnellement ou alternativement demander une réparation judiciaire en cas de violation alléguée de la loi applicable par AT&T.

Les questions sur cet avis de confidentialité conforme au RGPD pour les clients commerciaux d'AT&T peuvent être envoyées au responsable de la protection des données d'AT&T à AskPrivacy@att.com. Veuillez inclure la mention « question de client concerné » dans la ligne d'objet du courriel.

